

SAINT-VERAND MAGAZINE

Automne 2018

*Les producteurs vous accueillent
tous les dimanches matins à
partir de 8 heures 30.*

*Mixage Café vous offre le café ou
une boisson rafraîchissante !*



**Page 2,
Invitation à la
cérémonie des
vœux le 11 janvier.**

**Page 8,
Modification
simplifiée du PLU.**

**Page 11,
Le forum des
associations, une
réussite.**



Une nouvelle arrivée au secrétariat de mairie.



Camille Miachon est arrivée le 21 septembre.

Elle remplace Véronique Righotti.

Camille a pour mission d'assurer l'accueil du public, c'est donc elle qui vous renseignera et répondra à vos demandes.

Elle a déjà travaillé dans une mairie et un CCAS, le métier n'est pas nouveau pour elle.

Nous l'accueillons avec plaisir et lui souhaitons beaucoup de bonheur dans son nouveau poste.



Vous êtes âgé de moins de 25 ans, sorti du système scolaire et à la recherche d'une solution....

La Mission Locale est un lieu ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire souhaitant être aidés dans leur parcours d'accès à l'emploi et à l'autonomie.

Elle entretient des relations permanentes avec les collectivités locales et territoriales, les services de l'Etat, les entreprises, le secteur associatif. Ses actions sont menées en partenariat avec les structures du territoire impliquées dans l'accueil, l'accompagnement et l'insertion des jeunes. Ce travail en réseau permet de développer une véritable expertise territoriale pour essayer d'apporter des réponses individuelles et collectives aux besoins des jeunes accompagnés.

Si vous êtes concernés, n'hésitez pas à contacter la mission locale, un de ses conseillers vous accompagnera tout au cours de vos démarches.

Contact : 04 76 38 83 42 ou par mail contact@mij-smvi.fr

2019

La municipalité vous invite à la cérémonie des vœux qui aura lieu le vendredi 11 janvier à 19 heures. Notez cette date dans vos agenda.

Réunion annuelle du personnel

Lundi 21 septembre, s'est tenue la 3^e rencontre annuelle du personnel. Instaurée en 2016, cette rencontre entre les élus et le personnel est l'occasion de faire le point sur les dossiers en cours et à venir, d'expliquer certains choix.

C'est aussi un moment privilégié d'échange qui permet à chacun quel que soit le poste occupé de connaître ce qui se passe ou ce qui est envisagé.

Cette connaissance est importante car les agents sont souvent sollicités par les habitants et ils sont porteurs de l'image de la commune.

Cette année des explications ont été données sur les dossiers d'urbanisme en cours, les travaux à venir, le budget, le fonctionnement des services périscolaires et du CCAS et plus particulièrement l'origine de son financement.

Une information a été faite sur le nouveau Règlement Général de Protection des Données et sur le prélèvement à la source des impôts.





La restauration du tableau de la Cène est achevée

Ce tableau, propriété de la commune a fait l'objet d'attentions pour le protéger et permettre aux générations futures d'en profiter.

Acheté dans les années 1850 par le curé Rey, il est impressionnant du fait de ses dimensions et de sa forme qui épouse parfaitement le chœur de l'église.

Au dire des spécialistes, il est unique dans ce genre. Il n'a pas été possible de retrouver son auteur mais il a été probablement commandé avec les 4 autres tableaux installés à ses côtés.

L'association Saint-Vérand Hier et Aujourd'hui s'est fortement impliquée dans ce projet pour trouver des fonds en organisant une souscription publique auprès de la Fondation du patrimoine, des concerts et diverses manifestations. Elle s'est également fortement mobilisée auprès des restaurateurs afin de faire établir des devis et trouver la solution qui permette à la commune d'aller au bout du projet. Nous lui devons un grand merci.

Les restaurateurs ont également su se mettre à la portée des habitants et des écoliers en les accueillant sur le chantier et en participant dernièrement aux journées du patrimoine.

Vous avez été sollicités pour financer ce projet, il est donc légitime que nous vous donnions les précisions sur le financement de cette opération.

Coût total des travaux : 16 620 €

Souscription publique : 7 423 €

Participation du département : 3 463 €

Participation de la commune : 3 463 €

FCTVA : 2 271 €

Un grand merci pour votre participation et votre présence aux diverses animations.

Sommaire :

Page 2 : Vie communale et information pour les moins de 25 ans

Page 3 : Restauration de la Cène

Pages 4 et 5 : CCAS

Page 6 : L'été au centre de loisirs et la rentrée

Page 7 : Travaux

Pages 8 : Modification simplifiée du PLU

Page 9 : Les règles pour construire une clôture

Pages 10 : Ils ont vécu à Saint-Vérand

Page 11 : Le forum des associations, une réussite

Pages 12 à 15 : Associations

Page 16 : Bloc-notes et brèves.

Page de couverture :

Les producteurs présents au marché du dimanche.

A noter, exceptionnellement le marché n'aura pas lieu dimanche 25 novembre.

Responsable de la publication : Bernard Eyssard, Maire de Saint-Vérand.
Edité par Press Vercors sur papier recyclé.

Dépôt légal à l'impression.

Contact : Mairie de Saint-Vérand

04 76 38 11 05

Rita est partie...

Rita a quitté ses fonctions de coordinatrice fin juillet pour faire valoir ses droits à la retraite.

Fin juillet, une petite fête en son honneur a été organisée réunissant les salariés, les élus, les bénévoles et tous les habitants fréquentant Mixage Café. C'est avec beaucoup d'émotion qu'elle a reçu de nombreux cadeaux qui lui permettront d'occuper son temps libre.

Un grand merci à Rita pour toute l'énergie déployée pour faire vivre ce lieu et pour l'accueil chaleureux des habitants.

Rita avec l'équipement du parfait randonneur, maintenant à elle les sentiers !



Myriam est arrivée...



Myriam est arrivée le 16 juillet. C'est une enfant du Territoire, elle a grandi à Chatte. Elle a 37 ans, elle connaît bien la commune de Saint-Vérand. Diplômée en carrières sociales, elle a travaillé pendant 10 ans auprès d'un public d'adolescents. De nature calme et avenante, elle aime la nature et l'écriture.

Elle a toute les qualités pour accompagner le projet du CCAS, nous lui souhaitons réussite dans cette mission.

Les chantiers Ado.

Fin juillet, 8 ados ont réalisé divers travaux : peinture, nettoyage de la Cumane, rangement des tables après la vogue, nettoyage de la cure, débroussaillage... Ils ont été accompagnés dans ces missions par les employés communaux, des bénévoles et bien sûr Kandy et Geoffrey. Les repas, préparés également par les bénévoles ont été pris en commun.

Après 2 jours et demi de laborieux travail sous un soleil de plomb, voici venu le temps des loisirs. Les ados ont rejoint à pied le plateau de Rossat pour y établir leur camp de base pour la nuit, sur un terrain sécurisé prêté par Michel et Colette. Au programme, une nuit à la belle étoile, un feu de camp pour cuire les saucisses et les marshmallows, des jeux des bombes à eau, beaucoup de rires. On s'est raconté des histoires, on a chanté jusque tôt le lendemain matin.



Les ados ont reçu un chèque cadeau de 40 euros offert par la municipalité.

Inauguration de l'extension de Mixage Café

Après une année de travaux, le projet imaginé par les ados est achevé. Ils ont pu prendre possession des locaux à la rentrée. L'espace qui leur est dédié a été installé avec goût, un coin détente, les ordinateurs, les jeux sont groupés dans un espace lumineux et confortable.

Ce projet mené à bien par les professionnels, l'association Aplomb, les bénévoles et les ados est un bel exemple de solidarité intergénérationnelle.

L'inauguration a eu lieu vendredi 21 septembre en présence de tous les acteurs. Merci aux financeurs : l'Etat dans le cadre du projet TEPOS, le Conseil Départemental, la Caisse d'Allocations Familiales, la MSA, la communauté de communes St Marcellin Vercors Isère.



Des nouveaux programmes pour les mois à venir

Café PHILO
Un moment de rencontres et de discussions animé par Marie-Coline

MARDIS De 14h à 15h30

- Le 11 Septembre
- Le 25 Septembre
- Le 16 Octobre
- Le 30 Octobre
- Le 20 Novembre

Atelier Bien-être
Un moment de détente pour travailler sur les émotions, la gestion du stress, animé par Cécile

MARDIS De 14h à 15h30

- Le 18 Septembre
- Le 9 Octobre
- Le 23 Octobre
- Le 13 Novembre
- Le 27 Novembre
- Le 11 Décembre

Si vous avez des difficultés de transport, Contactez-nous

Renseignements et inscriptions : Mixage Café 04 76 38 82 19

Ateliers Philo et Bien être

Bien Bien dans son corps tête

GRATUIT

Mixage Café
3 Rue de l'Eglise
38160 SAINT VERAND
04 76 38 82 19
mixagecafe.st.verand@orange.fr

Café Gourmand

GRATUIT sans inscription

Venez partager un temps convivial autour d'une boisson et de quelques gourmandises !

Tous les jeudis de 15h30 à 17h30
Action du 20/09/2018 au 20/12/2018

Mixage Café
3 Rue de l'Eglise
38160 SAINT VERAND
04 76 38 82 19
mixagecafe.st.verand@orange.fr

Si vous avez des difficultés de transport, Contactez-nous

Les @ateliers.net

DÉCOUVERTE INITIATION ORDINATEUR-TABLETTE

DÉMARCHES UTILISATION ET DÉPANNAGE DU TÉLÉPHONE

RÉSEAUX SOCIAUX DÉCLARATIONS EN LIGNE TRI DES PHOTOS MESSAGERIE

Un animateur pour vous aider

Lundi, Jeudi, Vendredi 14h30 à 16h30

Mixage Café
3 Rue de l'Eglise
38160 ST VERAND
04 76 38 82 19
mixagecafe.st.verand@orange.fr

Avec le soutien de la CNSA dans le cadre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées



Le repas des aînés aura lieu le dimanche 25 novembre. Notez cette date dans vos agenda !

Souvenirs de vacances....

L'été a été torride ! Heureusement « Camping Zébulon Plage » était ouvert au grand plaisir des animateurs et des enfants... et a affiché complet ! Un vrai Camping Paradis !

Un relooking complet des locaux s'imposait alors avec la réalisation d'un bar et de la baraque à frites ; jeux d'eau, après-midi dansantes et soirée jeux avec les familles venaient ponctuer le séjour... le plein d'aventures pour cette période estivale.

Mais il fallait aussi compter sur les nombreuses sorties proposées : le lac de Paladru et ses activités nautiques, la ferme pédagogique de Saint-Antoine, l'accrobranche et le laser-game de Peyrins, des promenades à poney, le parc des oiseaux à Upie, les structures gonflables et la journée sur le handicap à Chatte et le Zoo de Peaugres fin août.

Comme chaque année, l'équipe avait, en parallèle, organisé pour les plus grands le traditionnel séjour à la Chapelle en Vercors, à la Maison de l'Aventure. Quinze enfants avaient répondu présents cette année. Tir à l'arc, rando aquatique, course d'orientation, piscine... « **C'était trop bien** » !

Prochaines vacances du 22 au 26 octobre – programme consultable sur le site à partir du 28/09 - inscriptions à partir du 1^{er} octobre.



La rentrée, un moment d'émotion....

Lundi 3 septembre à 8 heures 30, 146 écoliers faisaient leur rentrée.

Le maintien de la 6^e classe annoncé dans le précédent numéro a permis de maintenir des conditions d'enseignement plus agréables tant pour les écoliers que pour les enseignants.

Pierre Brisset a été remplacé par Florence Chareyre au poste de directeur.

Madame Pasquelin a été affectée à la rentrée à l'école de Saint-Vérand et a pris en charge la classe de CE1 et CE2.

Plus de nouvelles de l'école dans un prochain numéro.



Du nouveau matériel pour les agents des services techniques

Durant l'été les services techniques ont réceptionné un porte-outils et une balayeuse pour un montant de 12 000€ HT. Ce matériel permettra d'être équipé et plus performant pour répondre aux exigences d'entretien des espaces publics en raison de l'interdiction du désherbage chimique.

L'année prochaine nous équiperons ce porte-outils de brosses et de herbes de désherbage afin de pouvoir entretenir tout type de revêtements. Ce nouveau mode d'entretien répond à nos besoins et aux préoccupations environnementales, mais reste plus coûteux et moins efficace sur certaines surfaces.

Les travaux de gaz et d'accessibilité

Débutés fin juin, ces travaux ont été terminés à la rentrée comme prévu grâce à une parfaite coordination des entreprises.

L'entreprise Gautet pour le compte de GEG et Toutenvert pour le compte la commune se sont activés pour mener simultanément la réalisation du réseau gaz et la mise aux normes de l'accessibilité des écoles, de Zébulon et de la cantine.

En parallèle, 2 nouvelles chaudières gaz ont été installées à la cantine et à Mixage Café par l'entreprise Largot afin de remplacer le chauffage électrique vétuste et énergivore.

Au 20 septembre, l'ensemble des bâtiments communaux a été raccordé au nouveau réseau de gaz, et est opérationnel pour la future saison de chauffe.

A l'heure de la COP21, notre commune s'engage pour réduire sa facture énergétique.

Les charges « d'énergie » de la commune se montent à 60 000 euros par an (éclairage + chauffage gaz). Aussi le travail commencé avec le SEDI se poursuit en 2018 avec une étude en cours sur le réglage des chaudières (7) et sur l'isolation des bâtiments communaux. Des mesures par thermographie infrarouge seront réalisées cet hiver pour visualiser les *pertes* d'énergie. Des travaux ciblés d'isolation pourront être réalisés dans les bâtiments jugés défectueux.

Réduire notre facture énergétique passe aussi par la baisse des tarifs gaz et électricité. Ainsi les travaux réalisés cet été en partenariat avec GEG ont permis de rénover entièrement notre réseau de gaz. Ce réseau nous permet de bénéficier dès cet automne d'un tarif avantageux négocié collectivement par le SEDI et donc de baisser le tarif du gaz. En 2019 Il en sera de même avec le prix de l'électricité en adhérant au groupement d'achat électricité du SEDI.

Enfin la commune s'est engagée à soutenir les projets de production d'énergie portés par la SAS Centrales Villageoises Portes du Vercors. Des panneaux photovoltaïques ont été installés sur le toit de la salle des fêtes fin décembre 2017. Après raccordement à ENEDIS notre installation dispose d'une puissance de 9 KwC pour une superficie de 55 mètres carrés de panneaux photovoltaïques.



Travaux de protection des berges de la Cumane :

Suite aux intempéries du 23 juillet 2016, les travaux de protection des berges de la Cumane vont débiter prochainement.

Ils sont réalisés sous la responsabilité de la Communauté de communes.

Ils privilégient le confortement des berges avec revégétalisation des lieux.



Dégâts des intempéries

Modification simplifiée n°1 du PLU.

La commune de Saint-Vérand dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 18 mars 2014.

Le PLU est un plan composé de plusieurs zones distinctes (zones agricoles zones urbaines) sur lesquelles des règles de constructibilité s'appliquent. Ces dernières permettent ou interdisent la construction de bâtiments, d'équipements, de voiries...

Le PLU est un document évolutif qui doit s'adapter aux modifications des textes législatifs et réglementaires, ainsi qu'aux projets d'aménagement et de constructions que souhaite développer la commune afin de mettre en œuvre son projet de territoire.

Au fil du temps des erreurs matérielles ont été constatées et leur correction s'avère nécessaire.

La modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune est une procédure mineure et en cohérence avec les orientations fixées dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Cette modification simplifiée n'est pas de nature à remettre en cause les intentions et objectifs affichés dans le P.L.U, et en particulier, ne modifie pas le zonage actuel, et n'a donc pas vocation à modifier les règles générales de constructibilité des terrains.

Pourquoi une modification simplifiée ?

La modification du PLU s'avère nécessaire pour permettre l'inscription de la carrière située route du Truchet, mais également de pouvoir corriger des erreurs matérielles dans le règlement écrit et sur les documents graphiques. Il convient aussi d'adapter le règlement, notamment les règles relatives à l'implantation des constructions et celles de la zone Ah et préciser l'objectif « Favoriser la réhabilitation des bâtis anciens ». En effet, après près de 4 ans de mise en œuvre du PLU, il est apparu à l'instruction des demandes de construire ou d'aménager certaines difficultés mineures dans les zones urbaines et « Ah » du PLU. C'est pourquoi une évolution du PLU est nécessaire via une procédure de modification.

Quelles modifications ?

- L'inscription de la carrière située route du Truchet dans le document d'urbanisme,
- La rectification d'erreurs matérielles dans le règlement écrit des zones UB, A, Ah et N, et la correction sur les plans de zonage «Plan général-Zonage sans les risques naturels», «Plan général-Zonage et risques naturels» et «Zonage général et constructibilité selon l'art. R.123-11 B»,
- La modification du règlement concernant l'article 6 des zones Ua, Ub et 1AU, l'article 11 des zones Ua, Ub et 1AU, l'article 1 et 2 de la zone Ux, les règles de la zone Ah, la suppression du COS avec son article 14 dans les zones Ua, Ub et 1AU.
- La mise à jour des annexes,
- La création d'une OAP sur la zone Ux à la sortie du village.

Mise à disposition du public

Les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée ont été définies par délibération en date du 28/08/2018.

Le public pourra consulter le dossier en Mairie entre le 15 Octobre 2018 et le 16 Novembre 2018 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture soit le lundi et le jeudi de 13h30 à 17h00, les mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 8h30 à 12h00, pendant toute la durée de la mise à disposition du public.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune (<http://www.Saint-Vérand.fr>).

Un registre sera ouvert pour permettre au public de consigner ses observations en Mairie. Elles peuvent être également adressées par écrit à l'attention de Monsieur Le Maire. Deux permanences auront lieu en Mairie les 15 Octobre et 5 Novembre 2018 de 13h30 à 17h00 .

A l'issue du délai, le registre sera clos. Le bilan de la mise à disposition au public sera présenté au Conseil Municipal, qui adoptera par délibération le projet de modification simplifiée.



Qu'est ce qu'une clôture ?

Il s'agit d'un moyen de délimiter les contours de sa propriété de manière permanente. Elle peut être constituée de murs, portail, ouvrages à claire-voie, treillis, palissades, grilles, grillage...

Le droit de clôturer une propriété est reconnu par le Code Civil (article 647)

Toutefois, sa hauteur, ses matériaux sont prédéfinis par le règlement d'urbanisme afin d'assurer une intégration architecturale et paysagère. L'installation d'un portail dont la finalité est de fermer l'accès constitue une clôture au sens du Code de l'Urbanisme (R.421-12) alors même qu'il n'est pas implanté en limite de propriété.

Les formalités préalables :

Les clôtures sont soumises à Déclaration Préalable sur l'ensemble de la commune.

De plus, toute création ou modification d'accès est soumise à permission de voirie.

La clôture devra être implantée sur l'alignement (c'est-à-dire à la limite exacte du domaine public et de la propriété privée) ou en retrait. Il est indispensable de demander à la mairie **un arrêté d'alignement**, s'il s'agit d'une voie communale.

Les clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière ne sont pas soumises à une déclaration. Les haies vives et fossés ne sont pas concernés.

Attention, le fait de commencer les travaux sans l'accord préalable de la mairie constitue une infraction au code de l'urbanisme.

Les règles du PLU :

A l'alignement des voies et emprises publiques, la clôture devra être composée d'un mur-bahut ou d'un mur plein d'une hauteur maximale de 0.5 mètre (2 rangs de moellons et une couverture) surmonté ou non d'une grille, d'un grillage ou de panneaux ajourés. Le mur sera enduit d'une couleur conforme au nuancier ou en pierre apparente. L'ensemble ne peut dépasser la hauteur maximale de 2 mètres.

En limite séparative (ne donnant pas sur la voie publique), la hauteur des clôtures est limitée à 2 mètres. Les murs devront être enduits ou en pierres apparentes..

Comment faire ma demande ?

Avant de remplir le dossier de déclaration préalable, il est important d'avoir défini avec précision votre projet de construction. La demande doit comporter :

- plan de situation du terrain

- Un plan de masse des lieux comportant l'implantation de la clôture projetée et l'indication des bâtiments de toute nature existants sur le terrain et indiquant les limites séparatives
- Un plan en élévation de la clôture projetée, précisant la nature des matériaux et sa dimension (linéaire, hauteur...), les plantations ainsi que leur traitement (haie libre ou taillée, hauteur...)
- Des photos du terrain et du voisinage (clôture voisine, environnement...)
- Le formulaire rempli en indiquant avec précision la nature des matériaux et les espèces végétales projetées.

Quelles sont les formalités à accomplir après avoir eu l'autorisation ?

Dès que l'autorisation est acquise, vous devrez effectuer un affichage sur le terrain. Le panneau devra être placé de façon à ce que les renseignements soient lisibles de la voie publique pendant toute la durée du chantier. Le défaut d'affichage peut être sanctionné car le dossier de déclaration de travaux doit pouvoir être consulté en mairie par toute personne intéressée.

Quels sont les délais de recours contentieux pour un tiers ?

Les tiers (riverains) ont un délai de 2 mois à partir du premier jour d'affichage sur le terrain pour contester les travaux et engager un recours.

Jacques et Etienne Monin, écoutez les sur France Inter

Jacques et Etienne Monin ont passé une grande partie de leur enfance à Saint-Vérand. Ils travaillent tous les 2 à France Inter et vous avez sans doute eu l'occasion de les entendre sur les ondes.

Jacques est arrivé à Radio France Isère en décembre 1983. Il a été à l'origine de la création de la radio locale de Grenoble. Il a ensuite rejoint Montpellier. Après quelques années passées en tant qu'envoyé spécial à Londres, il est devenu directeur adjoint de la rédaction à France Inter. En septembre 2016 il accède au poste de directeur du service investigation qui enquête pour Secret d'Info, émission diffusée tous les samedis à 13 heures 20. Il manage une équipe de 10 journalistes. Différents thèmes d'actualité sont traités, par exemple les comptes de campagne des candidats à la présidence de la république, des sujets de violence dans le sport, des scandales de consommation.....

Etienne intervient sur le terrain. Autodidacte, il a également débuté sa carrière à Grenoble. Un fort investissement personnel et une grande disponibilité lui ont permis de débiter à la radio. Volontaire pour couvrir sur le terrain les révolutions arabes, il a réalisé pendant 4 ans des reportages dans les pays en guerre pour le compte France Info.

Il est actuellement correspondant de France Inter à Jérusalem. Cette fonction implique une forte connaissance du terrain, du milieu géopolitique.

Ils sont les fils de Pierre et Nicole Monin, professeurs à St-Marcellin. Les plus de 40 ans ne les ont pas oubliés.

Sébastien Jullian, du foot à l'écriture....

« Lire a toujours été une tache compliquée, car mon imagination ne me laisse jamais en paix. Lorsque je lis une histoire, j'en invente une autre. »

J'aime qu'un roman ne dévoile jamais tous ses secrets et laisse une part d'interprétation au lecteur. Un bon livre est un livre qui joue avec nos nerfs... »

Informaticien de métier, entraîneur de football à l'Asversau et père de deux enfants, j'ai pris le goût de la lecture depuis 2016. Les trajets en train, la sieste des enfants, les insomnies nocturnes sont autant de moments qui m'ont permis de m'adonner à une nouvelle passion : l'écriture.

Dualité nous emmène dans la peau de Julien Servian. Un homme sans histoire, coupable d'un crime qui ne porte pas de nom, lorsque celui-ci se réveille un matin, couvert de sang. une arme à la main, sans victime apparente et incapable de se rappeler du moindre souvenir.

Pris au piège, sans la moindre idée de ce qui a pu se passer, Julien se retrouve rongé par des émotions antonymes qui, du jour ou lendemain, paralysent son existence.

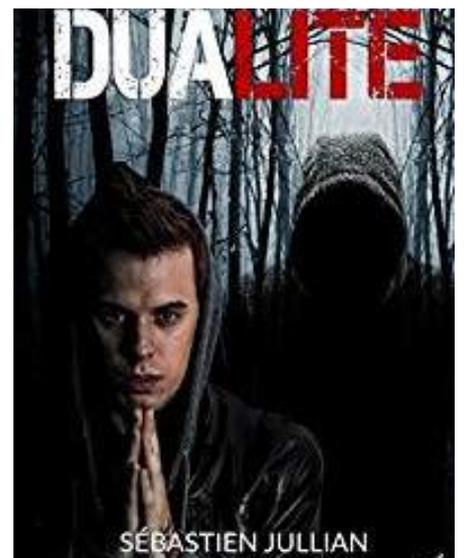
Tout au long du récit, le lecteur se positionne dans la peau du personnage afin de vivre ses angoisses et ses interrogations jusqu'à la découverte de la vérité. Le scénario nous plonge constamment dans le doute et les impressions contradictoires.



Jacques Monin



Etienne Monin



« Dualité », un thriller psychologique actuellement disponible en version Ebook et papier chez Atramenta . Il traite de la double personnalité, la paranoïa, la vengeance et la manipulation mentale.

Dimanche 2 septembre, sous un soleil radieux les associations de Saint-Vérand étaient réunies sous les tilleuls de la salle des fêtes.

13 associations ont répondu à l'invitation de Georges Bello, conseiller délégué à la vie associative.

Associations nouvelles ou plus anciennes sont venues présenter leurs activités.

Au fil des années, l'offre évolue et des loisirs plus nombreux sont offerts aux habitants de tout âge. On a pu trouver des activités sportives, de loisirs, de culture et de préservation du patrimoine, de détente, une chorale.

Le public s'est un peu fait attendre mais il est arrivé en milieu de matinée.

Ce forum tenu à proximité du marché dominical est également l'occasion de donner vie au village.

Les bénévoles étaient satisfaits de cette matinée et certains sont repartis avec de nouvelles adhésions.



Bernard Eyssard et Michèle Gerbert, présidente des Joyeux Dauphinois.

A l'issue de ce forum, c'est l'occasion de remercier les bénévoles qui s'investissent pour faire vivre les associations.

Les bénévoles qui donnent de leur énergie et de leur temps sont de moins en moins nombreux.

Pourtant sans eux, la vie au village serait différente.

Quelle que soit l'activité pratiquée, il faut que quelqu'un se charge des démarches administratives, organise les activités, prennent les divers contacts...Ce n'est pas toujours simple, il faut de l'énergie.

Alors encore une fois **MERCI**.

Sport :

AS VERSAU : club de foot pour enfants et adultes dont deux équipes féminines dont une au GFSD).

Marche nordique : activité nouvelle proposée à tous les niveaux.

Gym féminine : tous niveaux

Danse country :

Gym anatomique : tous niveaux

Culture :

Saint-Vérand Hier et Aujourd'hui : culture et préservation du patrimoine naturel,

Les éditions d'Achille Lescabot chargé de la promotion du livre.

École :

Le sou des écoles chargé d'organiser des activités pour financer les sorties scolaires (classe de neige, visites diverses, activités sportives...).

Détente :

Le Comité des Fêtes chargé des animations (vogue, mon-dée...).

Yoga : cours dispensés tous les 15 jours

Swing danse : danse de salon pour tous

Les Joyeux Dauphinois : loisirs divers destinés aux plus de 60 ans

Chorale les petits marins :

ACCA : Association de chasse



De la marche nordique



La nouvelle association "Sports Loisirs Bien-Etre" était présente au forum des associations du dimanche 2 septembre pour proposer de la marche nordique. Elle est affiliée à l'FFEPGV (Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire).

La marche nordique est une activité :

- Complète, grâce à l'utilisation de bâtons spécifiques munis de gantelets
- Accessible à tous et en extérieur, sur les sentiers
- Alliant marche, renforcement musculaire, cardio, technique et coordination

Plusieurs séances d'essai ont été réalisées avec une quarantaine de personnes désormais réparties en 3 groupes avec les horaires suivants :

- . **Lundi de 9h à 10h30,**
- . **Mardi de 9h à 10h30, plus adapté à un public sénior ou en reprise d'activité,**
- . **Vendredi de 18h30 à 20h.**

Pour la pratiquer, il suffit d'avoir une tenue souple adaptée à la météo, des baskets basses type trial, un petit sac à dos avec de l'eau et bien-sûr sa paire de bâtons de marche nordique.

L'encadrement est assuré par une éducatrice sportive diplômée qui va prochainement se former au "bien vieillir" et voire également au "pilates".

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Christelle au 06 26 61 18 71 ou à assoslbe@yahoo.com

Du yoga

Avec l'appui de la mairie et dans un cadre associatif, un cours de yoga est proposé cette année aux habitants de la commune qui le souhaitent.

Un petit groupe, déjà constitué, se réunit le vendredi soir de 17h00 à 18h30, tous les 15 jours, salle Paul BERRET. Les personnes intéressées pourront se joindre à nous.

Le yoga est une science et un art, né aux Indes il y a près de 5.000 ans qui s'est propagé de maître à élève de façon confidentielle pour de jeunes hommes et peu à peu, l'initiation s'est ouverte aux femmes en Occident.

Cette pratique permet de travailler sur l'ensemble du corps pour l'étirer, l'assouplir, le rendre plus conforme à ce que la personne souhaite. Elle permet, par les exercices réguliers du matin, de parfaire notre silhouette et notre santé. C'est aussi l'occasion de mieux nous connaître et peut-être de dépasser un peu nos limites physiques.

Françoise GRIOT-BACHASSON

Contacts : fr.grba@gmail.com - télé : 04.72.25.01.64



Comité des Fêtes

La vogue a été une réussite cette année.

La chasse aux trésors et le bal des jeunes ont connu un grand succès. Dimanche matin, dès 7 heures régnait une grande effervescence. Plus de 500 randonneurs à pied et à VTT ont sillonné les chemins de la commune et des environs. Des ravitaillements sur les parcours leur ont permis de faire une pause et de reprendre des forces avant de repartir sous le soleil.

Au retour, ils ont trouvé le réconfort avec une assiette de raviole et l'apéritif offert par la municipalité. Des récompenses ont été remises au plus jeune randonneur (5 ans) et aux plus éloignés venus d'Australie cette année.

L'après-midi s'est prolongée par une exposition de voitures anciennes. Les chanceux qui ont découvert le nombre de boutons cousus sur la veste de charmantes mannequins ont eu droit à un baptême en Porsche ou Ferrari.

En attendant le feu d'artifice, le traditionnel repas ravioles a rassemblé de nouveau 400 personnes. La soirée s'est prolongée par le bal.

Michèle Croizat remercie son bureau, ses membres, Monsieur le Maire, les employés municipaux, les associations de St-Vérand, les nombreux bénévoles et les sponsors. Un grand merci encore à tous !.



Date à retenir

L'assemblée générale du comité des fêtes aura lieu le **mercredi 21 novembre à 20 heures 30.**

Les personnes souhaitant participer à l'animation du village sont bienvenues.

Vous êtes tous invités.

Les horaires de la gymnastique anatomique :

Les horaires ont été modifiés. Les cours ont désormais lieu tous les mardis, salle Paul Berret :

- De 12 heures 15 à 13 heures 30 pour les confirmés,
- De 13 heures 45 à 15 heures pour les débutants.



Du côté des Joyeux Dauphinois

Les adhérents du club se réunissent 2 mercredis après-midi par mois.

Les occasions de faire la fête ne manquent pas...

Mercredi 24 octobre, on fête les anniversaires.

Mercredi 12 décembre, ce sera le repas de Noël.





Les orchidées sauvages de Saint-Vérand, conférence de Gilles Pellet

Les orchidées véhiculent souvent un parfum d'exotisme qui nous transporte au cœur des forêts tropicales où, accrochées aux branches d'arbres majestueux, s'épanouissent des guirlandes de fleurs colorées. En réalité, cette grande famille botanique, riche et diversifiée, est largement présente en France métropolitaine. Connues pour la beauté étrange de leurs fleurs et pour les noms évocateurs qu'on leur donne, les orchidées sont aussi un modèle d'adaptation à leur environnement, grâce notamment aux relations complexes qu'elles entretiennent avec d'autres organismes vivants comme les champignons ou les insectes. Saint-Vérand compte quelques espèces de ces fleurs discrètes et parfois oubliées.

Vendredi 19 octobre à 20 heures à la salle des fêtes.

Commémoration de l'Armistice du 11 novembre

En partenariat avec la Municipalité, l'École du village et Saint-Marcellin Vercors Isère communauté, Saint-Vérand Hier et Aujourd'hui prépare la Commémoration du centième anniversaire de l'Armistice. Pour accompagner la cérémonie officielle, marquée cette année par une participation accrue des élèves de l'école primaire, une exposition et une conférence seront proposées le 11 novembre prochain. L'exposition se tiendra de 9 à 18 h à la salle des fêtes, avec trois volets : des informations sur les Poilus de Saint-Vérand, une évocation des tenants et aboutissants de l'Armistice, des écrits et dessins d'élèves sur des thématiques liées au conflit. Donnée par Michel Jolland, la conférence aura lieu à 15 h 30 dans le même lieu. Elle portera sur l'organisation du village et le rôle des femmes pendant la guerre, essentiellement à partir de documents conservés dans les archives municipales : les autres sources écrites sont rares et le souvenir des témoignages oraux s'estompe. A noter que, **dans le cadre du projet "Territoire de mémoire(s) 1918-2018" coordonné par Saint-Marcellin Vercors Isère communauté, le cinéma Les Méliès et la Médiathèque de Saint-Marcellin proposent, en partenariat avec le Lycée La Saulaie et SVHA, la projection du film documentaire Elles étaient en guerre le jeudi 15 novembre à 20 h au cinéma Les Méliès à Saint-Marcellin (entrée 4 €).**

Appel à documents et objets

L'association recherche tout témoignage ou document évoquant la vie des Saint-Vérannaises et des Saint-Vérannais qui s'efforçaient de maintenir les activités, notamment agricoles, et d'entretenir les familles en l'absence des soldats mobilisés pendant la guerre 1914-18. Elle recherche également tout objet (militaire ou non) directement lié au conflit et susceptible d'être joint à l'exposition du 11 novembre. Les documents et objets seront restitués à leurs propriétaires immédiatement après l'exposition.

Contacts : Michel Jolland 06 89 30 69 27 ; Jacques Ducros 06 32 54 76 76



Un regard sur l'Égypte antique, conférence d'Isabelle Varloteaux

Du 25 octobre 2018 au 27 janvier 2019, le Musée de Grenoble propose une exposition intitulée "Servir les dieux en Égypte - Divines adoratrices, chanteuses et prêtres d'Amon à Thèbes".

En relation avec cette actualité, Isabelle Varloteaux, attachée de conservation, donnera au village une conférence sur le thème de l'Égypte antique. Ce sera l'occasion, de s'immerger dans une époque et un univers lointains, de découvrir les coulisses de l'exposition grenobloise et de recueillir des clefs en vue d'une éventuelle visite.

Ce sera aussi l'occasion de retrouver avec grand plaisir une conférencière qui, les Saint-Vérannais en ont plusieurs fois fait l'heureuse expérience, sait captiver son public.

Vendredi 23 novembre à 20 heures à la salle des fêtes.

Un nouveau souffle pour le Sou des Ecoles !

La rentrée s'annonçait en demi-teinte pour le Sou des Ecoles. Chloé Marchand, avait annoncé qu'elle ne reconduirait pas son mandat de Présidente, après 3 ans à ce poste, et bon nombre de fidèles parmi les parents bénévoles s'en allaient rejoindre les bancs du Collège... L'Assemblée générale du 24 septembre dernier fût l'occasion de tous les remercier une nouvelle fois.

Année charnière, donc, pour l'association qui, avec un bilan financier difficilement équilibré l'an passé (du fait de 2 manifestations annulées) laissait planer la menace de revoir à la baisse les ambitions pour l'école.

Mais c'était sans compter sur l'élan et la motivation de nouveaux parents des classes de maternelle, et nouveaux St Véranais pour la plupart, qui viennent grossir les rangs de l'association.

Nous sommes ravis d'accueillir 7 nouveaux membres dont Angélique Genovese, élue Présidente.

L'équipe compte cette année 17 membres actifs.

Sandra Pires (Trésorière), Céline Vehier (Secrétaire) et Delphine Grisoni (Chargée de Communication) sont reconduites respectivement dans leurs fonctions. Marion Vattillieux rejoint le bureau en tant que Vice-trésorière.

C'est dans une ambiance détendue que parents et enseignants, ont pu faire connaissance et tisser les premières ébauches des projets de l'école pour 2018/19. Tout le monde s'accordant sur le caractère essentiel du Sou des Ecoles, vecteur de lien social et de solidarité, et qui permet à l'équipe enseignante d'ouvrir les portes de l'école pour sensibiliser les enfants autrement aux apprentissages.



Au 1er rang : Chloé Marchand, Sandra Pires, Angélique Genovese, au 2e rang : Sandrine Charmeil, Marion Vattillieux, Mey-Line Brenat, Céline Vehier, au 3e rang : Jonathan Galindo, Nicolas Charmeil, Delphine Grisoni, Aurélie Suchet, au 4e rang : Brice Chazal, Aurélie Pereira, Léa Zarzoso. Excusés : Etienne Poeymirou, Laure Nabert, Karin Martin

Les principales dates à retenir :

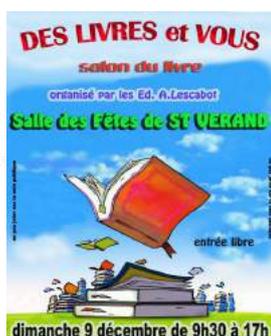
Samedi 24 novembre, vente de brioches et jus de fruit. Des parents sont susceptibles de passer chez vous pour vous proposer ces produits. Ils seront également en vente dans les locaux de Zébulon, près de la mairie.

Samedi 19 janvier : Loto Dimanche 31 mars : Randonnée pédestre, VTT et trail Vendredi 28 juin : Kermesse



Contact : 07.82.09.91.42 (Angélique Genovese, Présidente) ou sdesaintverand@outlook.fr

L'Association « Editions Achille Lescabot » vous propose un week-end Théâtre et Salon du livre les 8 et 9 décembre 2018.



Samedi à 20 h 30 :

« Un train peut en cacher un autre » .C'est le titre du nouveau spectacle comique de Thélème. Un hall de gare, des voyageurs en pance, des rencontres cocasses. Ça bouge et ça décoiffe, parfois ça fait rêver. 12 comédiens interprètent une trentaine de personnages contemporains. « Avec la S.N.C.F tout est possible » pourrait être le leitmotiv de ce spectacle varié, rythmé, drôle et inattendu. La troupe de Thélème viendra à Saint-Vérand rencontrer un public qu'elle connaît et apprécie.

Dimanche de 9h30 à 17h :

Romans, B.D, livres jeunesse, poésie, thriller, histoire et même « coup de gueule » seront au programme de la seconde édition du salon du livre. Eliane et Christian Astori (Association Cursive), Estelle C.Nectoux, Sylvie et Marc Pansu, Ghislaine et David Trouilloud, Jean-Marc Bourgogne, Serge Chaloin, Serge Vandlair, Claude Vella et Gilbert Vincent-Caboud seront heureux de vous présenter leurs œuvres et de partager cette journée avec vous. Emilie Vivo vous fera découvrir si vous ne les connaissez pas encore les Kamishibaïs....

Services municipaux :

☐ **Mairie** : Lundi et jeudi : 13 h 30 à 17 h

- Mardi, mercredi et vendredi :

8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17h.

- Samedi de 8 h 30 à 12 h.

Tél. 04 76 38 11 05

M. le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.

☐ **Agence postale** :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 13 heures à 16 heures 30.

Mercredi de 8 heures 30 à 11 heures 30.

Samedi de 9 heures à 11 heures 30.

Tél. 04 76 64 06 46

Services intercommunaux :

☐ **Déchetterie** :

Route de la croix de May à Saint-Sauveur :

- du lundi au vendredi de 9 à 12 heures et de 13 heures 30 à 18 heures.

- Le samedi de 9 à 18 heures.

☐ **Eau et Assainissement**

Service d'astreinte, tous les jours et 24 heures sur 24 au

04.76.36.94.01

Pour les questions d'ordre administratif : regie.eau@3c2v.fr ou appeler le **04.76.64.01.81** du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Mariages

Julien Gardent et Noémie Vial le 21 juillet,

Clément Lambert et Leslie Chambon le 1^{er} septembre.

Naissances

Loïs Blanco le 17 août

Gabriel Chauvet le 12 septembre.

Déclaration de ruchers



Rappel destiné à tous les apiculteurs quel que soit le nombre de ruches détenues.

Déclaration à faire en ligne avant le 31 décembre sur le site

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

Assistance téléphonique au 01 49 55 82 22

Troc de graines



Appel des jardiniers de Mixage Café : les jardiniers bénévoles organisent régulièrement des séances d'information sur différents thèmes (qualité de la terre, biodiversité...).

Mi mars, ils organiseront un troc de graines. Ils vous invitent à conserver vos graines pour cette occasion.

Décès

Jean Rocher le 2 juillet

Colette Rostingt épouse Mangelli le 1^{er} juillet

Claude Bontemps le 18 juillet

Christian Ouvrard le 18 août

Pornpimol Tantiwong épouse Girond le 23 août

Odile Buisson veuve Inard le 28 août.